

Livre des règlements de la municipalité de Dudswell

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

REGLEMENT NUMÉRO 2015-213 DÉTERMINANT LA NUMÉROTATION DE MAISON (article 67, paragraphe 5 de la LCM)

ATTENDU QU'une municipalité peut par règlement faire numéroter les maisons et les terrains situés le long des chemins, sur le territoire de la municipalité, et donner des noms aux rues et aux chemins, et les changer ;

ATTENDU QUE certains numéros civiques doivent être attribués ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 2 novembre, par Mme Chantal Laroche;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Dudswell adopte le règlement qui suit :

Article 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2. Est ajouté pour la rue Main les numéros civiques suivants :
Le numéro 26 est attribué au lot 4 199 781.
Le numéro 28 est attribué au lot 4 670 421.

Article 3. Est ajouté pour la rue Church le numéro civique suivant :
Le numéro 749 est attribué au lot 5 609 753.

Article 4. Est ajouté pour la rue Florence le numéro civique suivant :
Le numéro 52 est attribué au bâtiment principal construit sur le lot 4 865 564.

Article 5. Est ajouté pour le chemin Pomerleau les numéros civiques suivants :
Le numéro 20 est attribué au bâtiment principal sur le lot 5 788 220.
Le numéro 22 est attribué au bâtiment principal sur le lot 5 788 219.

Article 6. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOpte A DUDSWELL, PAR LES MEMBRES DU CONSEIL, A LA SEANCE ORDINAIRE DU 2 DECEMBRE 2015.

Jean-Pierre Briand,
Maire

Hélène Leroux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 03/03/2014
Entrée en vigueur : 28/04/2014

Adoption du règlement : 03/04/2014
Approbation : -----

Jean-Pierre Briand,
Maire

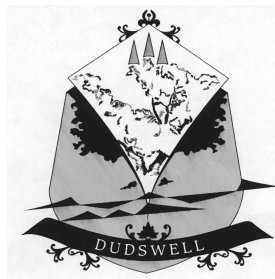
Hélène Leroux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Hélène Leroux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Dudswell, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 13h et 14h, le 3 décembre 2015.

Hélène Leroux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Le 28 avril 2014



AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2014, le conseil de la Municipalité de Dudswell a adopté le règlement numéro 2014-192 déterminant la numérotation de maison (article 67, paragraphe 5 de la LCM)

L'adoption de ce règlement détermine les numéros civiques pour la route 112 Ouest, le chemin Yvon et le chemin Poulin.

Une copie du règlement est disponible aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Dudswell, ce 28^e jour du mois d'avril 2014.

Hélène Leroux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Hélène Leroux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Dudswell, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus aux endroits désignés par le conseil municipal, entre 13 h et 14 h, le 28 avril 2014.

Hélène Leroux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière